

**PROCES-VERBAL**  
**154<sup>ème</sup> Assemblée des délégués de la SCMV**  
**Samedi 7 novembre 2020**  
**Assemblée virtuelle**

**Présidence** : Monique PIDOUX COUPRY

**Ordre du jour** : adressé aux sections, il n'a fait l'objet d'aucune remarque.

84 sociétés sur 97 ont participé au sondage en ligne. La majorité est donc de 43. 13 sociétés ne se sont pas manifestées, malgré des relances de notre part. Les résultats sont donc fournis par la participation des 84 sociétés et le résultat des sondages figurent en annexe au PV.

**1) PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUES DU 2 NOVEMBRE 2019 A GLAND**

Le procès-verbal transmis par internet est accepté par 83 sociétés et 1 abstention.

**2) ADMISSIONS ET DEMISSIONS**

Aucune admission ou démission cette année, effectif inchangé : 97 sections.

**3) RAPPORTS**

**a) de la Présidente du Comité central**

Chères musiciennes, Chers musiciens,

Que dire ?

Un rapport annuel très particulier comme j'espère n'avoir pas à faire deux fois. Alors que les notes et les réjouissances auraient dû ponctuer notre calendrier 2020, il n'en a rien été. Un calendrier marqué d'une seule et triste date : vendredi 13 mars 2020. Tout a basculé et pas que pour les superstitieux ! Un couperet sur le monde. Plus de notes, que des situations, des mots : incompréhension, souffrance, impuissance générale, confinement, vidéoconférence, distance, télétravail, chômage, RHT et j'en passe. Une petite lueur avant l'été.... pour du présentiel passager !

Je vous épargnerai dans ce rapport toute la genèse de nos informations, communications, recommandations, actions depuis mars jusqu'à ce jour. Notre site et vos président-e-s peuvent vous renseigner. Votre comité a travaillé sans relâche en vidéoconférence ou en présentiel. Nous avons dépensé plus d'énergie que d'argent en remboursement kilométrique pour des délégations.

Je tiens à remercier mes collègues de comité, à savoir :

- Jean-Daniel Richardet caissier et vice-président,
- Lylia Occhipinti, secrétaire
- Françoise Golliez, SCMV'Mag

## PV de l'Assemblée virtuelle des délégués 2020

- Christian Rügsegger, Opération instruments de la Loterie Romande
- Christian Indermühle, archives et logistique
- Pierre-André Martin, service des membres
- Didier Bérard, notre informaticien responsable de la gestion du site, de la SUISA, et en appui pour le SCMV'Mag

En cette année particulière, je tiens à exprimer des remerciements plus appuyés aux collègues qui ont œuvré dans ce que j'appellerai « notre cellule COVID » ; Lyliam pour tous les messages et envois aux sociétés, Didier pour la mise à jour régulière de notre site et la mise en place de notre assemblée virtuelle, Christian Rügsegger pour son active participation à différentes séances au niveau du canton. Alors que je les sollicitais et sollicite encore et souvent dans l'urgence vu le contexte, je souhaite leur dire un GRAND MERCI pour tout leur travail.

Je ne saurai manquer également de remercier les membres de la Commission de musique, de la Commission technique des tambours et les responsables du camp pour leur engagement et pour leur travail. Remerciements également au Comité de l'AEM-SCMV pour leur travail et leur collaboration.

Je ne peux pas, là aussi, m'empêcher de souligner des remerciements plus soutenus pour Stéphane Pecorini, président de la CM, pour son investissement et sa collaboration.

L'absence de manifestations n'a pas généré une absence dans le travail de vos instances. Les événements ont été de nature insoupçonnée. Gérer le présent sans s'appesantir sur le passé et croire que ce que l'on fait n'est peut-être profitable que dans un très proche avenir.

### Nos activités de l'année (depuis l'Assemblée des délégués 2019)

Finale des solistes 9 novembre 2019 à Gimel

Fête des jubilaires 22 mars 2020 (org. Union instrumentale Payerne) : annulée.

Camp de musique à Ste-Croix juillet 2020 : annulé.

Je profite de remercier la présidente de l'UI de Payerne, Adeline Henchoz et le président du Nordsband, Benoît Kemmling, qui avec leur société auraient dû respectivement nous recevoir pour la Fête des jubilaires et l'Assemblée des délégués. Des contacts répétés, des incertitudes partagées et des décisions pas faciles mais prises dans une parfaite communion. Par eux, je remercie les musiciennes et musiciens de ces sociétés qui s'apprêtaient à nous accueillir.

Nous aurions dû également recevoir cette année le Prix Musique (ASM) à Lausanne. Cette manifestation est reportée au samedi 28 août 2021 et nous voulons y croire.

Je tiens aussi à soulever dans le cadre de nos activités, l'excellente collaboration que nous avons avec et au sein des 7 Grands.

### Nos délégations et représentations de l'année

Hors quelques concerts en début d'année, il n'est même pas besoin de compter nos délégations. Fussent-elles au niveau régional, cantonal, suisse, la liste est très courte.

- Assemblée suisse de musique à Aarau à fin août (après deux reports)
- Assemblée AEM-SCMV en septembre
- et pour les présidents de la commission de musique et du comité central, participation aux séances de présidents suisses respectivement de commission de musique et de comité.

Vous comprendrez qu'à défaut de matières réjouissantes, nous ne pouvons vous gratifier que de deux numéros au lieu de quatre du SCMV'Mag cette année. Un geste financier sera bien évidemment fait à votre intention.

Je ne saurai terminer sans vous remercier, Chères musiciennes et Chers musiciens pour ce que vous avez fait et faites encore dans des conditions hors normes. Personne n'aurait imaginé un concert au balcon, une répétition dans un grand espace, un public virtuel. On peut certes se refuser à l'admettre mais on peut aussi se refuser à masquer complètement notre art en le faisant résonner d'une manière imaginative.

Chères musiciennes et Chers musiciens, le comité et les commissions vous apportent leur soutien et restent à votre écoute.

### **b) du Président de la Commission de musique**

Voilà 8 mois que notre vie a changé. Notre vie quotidienne mais aussi notre vie de musicien. Du jour au lendemain plus de concert, plus de répétition. Tout s'est arrêté. Notre vie musicale mais aussi et surtout notre vie sociale.

Votre commission de musique, en collaboration avec le comité central, a dû prendre des décisions pénibles. Annuler de nombreuses manifestations ; le Festival de musique légère, la Finale vaudoise des solistes et petits ensembles. Vous avez dû vous-mêmes renoncer à vos girons, à vos soirées annuelles. Le CC a dû annuler la Fête des jubilaires. L'Assemblée des délégués 2020 n'aura pas lieu. Que voilà un triste constat. Mais ce triste constat ne doit pas nous faire renoncer. Bien au contraire.

Le 22 décembre 2019 la SCMV organisait, sous la houlette de Vincent Maurer, le premier Low Brass Christmas. Une journée pluvieuse à arpenter les rues de Lausanne en jouant avec son trombone, son alto, son euphonium, sa basse, son baryton, avec un plaisir partagé entre collègues et amis devant un public surpris mais enthousiaste ! Un succès pour cette première qui a vu la participation de près d'une cinquantaine de musiciens de nos sociétés.

Si le Festival de musique légère a été reporté à 2022, l'organisation de la journée des directeurs sous la forme d'une Masterclass avec comme thème : l'optimisation de l'utilisation de la percussion dans nos sociétés, animée par Florian Spirito et Bastien Albiez et qui aurait dû se dérouler le samedi 4 avril à Aubonne, a été reportée au printemps 2021.

Cette année, le FRTC (Fonds romand et tessinois de composition) a connu quelques mouvements tant dans ses projets que dans ses membres. Le projet 2020 a été pour rappel une composition originale commandée comme pièce imposée en deuxième catégorie pour le Festival de musique légère.

Le contexte que nous connaissons tous a obligé L'Echo du Chêne d'Aubonne à repousser ce festival à l'horizon 2022. Le FRTC a accepté que l'exclusivité de cette pièce soit gardée jusqu'en 2022.

Au niveau de ses membres, beaucoup de changements ont eu lieu. Ci-après un état des lieux des effectifs :

VD	Antoine Rabut, récemment nommé
ARDM	Claudette Gautschi
GE	Vincent Barras
JU	Emile Sanglard
TI	Elio Felice
NE	Ludovic Huguelet

## PV de l'Assemblée virtuelle des délégués 2020

FR à repourvoir (nous en saurons plus prochainement, l'idée est également de changer la représentation donc également Pierre-Etienne Sagnol)  
VS Christian Pfammatter

Aujourd'hui, c'est Emile Sanglard (JU) qui est le nouveau président, Antoine Rabut (VD) assurera le poste de secrétaire et Claudette Gautschi (ARDM) reste caissière. Nous partons donc avec un nouveau comité très motivé. Nous aurons une séance très prochainement pour réfléchir au prochain projet du FRTC.

Le Camp de Sainte-Croix 2020 a lui aussi été annulé : 115 élèves inscrits, 16 professeurs engagés, une équipe cuisine de 5 personnes, 2 profs de gym, 1 responsable musical, 4 responsables administratifs, un papa et une maman du camp. Activités prévues : un atelier de cours de direction avec Stéphane Pecorini. Le chef invité : Stéphane Delley Cette année 2 concerts étaient prévus : le jeudi 16 juillet à Sainte-Croix et le vendredi 17 juillet à Savigny.

Vu la situation due au COVID et après de longues discussions, le 30 mai 2020, nous avons décidé, avec les responsables administratifs du camp et Monique Pidoux Coupry, présidente du comité SCMV, d'annuler le camp SCMV.

Le programme avait été choisi par nos soins et les pièces commandées et payées. Nous repoussons toute l'organisation pour 2021 avec le même chef invité, les mêmes professeurs, pour autant que les inscriptions puissent nous le permettre et le même programme musical.

Pour les élèves qui participaient à leur dernier camp et qui devaient recevoir leur diplôme, ils auront la possibilité de le faire l'année prochaine.

Pour ceux qui devaient finir au 40ème camp en 2021, nous leur laissons la possibilité de le faire en 2022 également.

Jeunesse et Musique a versé les subventions pour combler les pertes dues à l'annulation du camp 2020. Nous sommes sans perte financière pour cette année. L'exercice 2019-2020 de la Finale vaudoise des solistes et petits ensembles s'est bien déroulé. En effet, la Finale vaudoise à Gimel a été un grand succès, tout comme les travaux de refonte du règlement de la Finale vaudoise avec la commission de concours.

Ces travaux, en collaboration avec l'AEM-SCMV, ont abouti à la rédaction du règlement du nouveau Concours Vaudois des Solistes et Petits Ensembles (CVSPE) qui aura lieu pour la première fois en novembre 2021 à la Vallée de Joux.

La CM-SCMV est heureuse de vous présenter ce nouveau concours qui permettra à tous les musiciens de la SCMV et à tous les élèves vent et percussion de l'AEMSCMV de participer et ainsi trouver une nouvelle émulation. Nous sommes d'ailleurs à la recherche d'organisateur pour le CVSPE 2022 et les suivants.

La CM collabore aussi étroitement avec l'AEM-SCMV pour l'organisation d'un nouveau Forum Jeunesse qui aura lieu en janvier 2021 avec pour thème « C'est quoi un bon giron ? ».

L'occasion de débattre entre tous les acteurs d'une manifestation incontournable de ce qui fait l'attrait d'un giron mais aussi de ce qui pourrait évoluer. Comme vous le constatez la CM n'est pas restée inactive dans cette période de turbulence.

Je tiens à remercier mes collègues de la CM : Serge Gros, Vincent Maurer, Antoine Rabut, Stéphane Flotron, Florian Spirito et Nathalie Messerli. Tous participent, en plus des séances de CM, à de nombreuses séances inter-faïtières, cantonales, intercantionales et fédérales, représentent la CM lors de

séances de giron, travaillent en commun avec les organisateurs de manifestations cantonales, etc. Un merci particulier à la précieuse Nathalie Messerli, secrétaire hors pair de la CM !

Encore merci à Monique Pidoux Coupry pour tout son travail et son accessibilité, à Jean-Daniel Richardet, caissier économe mais non pas avare, et à tout le CC.

Un autre grand merci à Bertrand Curchod et tous les membres du comité de l'AEMSCMV qui œuvrent sans relâche pour donner à nos élèves des conditions d'étude actuelles et de haute qualité et avec qui la collaboration est indispensable.

Merci à vous tous pour votre enthousiasme et votre soutien.

Enfin je tiens à vous dire ceci :

Respectez les consignes sanitaires ! Soyez prudents !

Mais SURTOUT SURTOUT SURTOUT :

**FAITES DE LA MUSIQUE !!!**

### **c) du Président de la Commission technique des tambours**

Chères musiciennes, Chers musiciens,

Voici venu le moment de faire le traditionnel rapport de la CTT, mais que dire de cette année tronquée par la Covid-19...

Les choses se sont annulées et s'annulent encore les unes après les autres, girons, festival de musique légère, camp SCMV, finale vaudoise et nous ne savons pas trop où nous allons.

Nous pouvons simplement vous dire que la commission avance sur les sujets importants en cours, à savoir les règlements et la promotion. D'ailleurs chose à relever avant l'annulation du camp SCMV, les inscriptions pour les tambours étaient aux nombres de 7, c'est encourageant !

Et il faut savoir que lors de la dernière Fête fédérale, les 4 premières places romandes étaient occupées par des vaudois, c'est aussi cela qui nous donne la motivation d'aller de l'avant au sein de la CTT.

Lors de la RRT (Rencontre romande et tessinoise) du 22 août dernier, nous avons beaucoup parlé de la relève et comment faire pour attirer les jeunes. C'est toujours l'éternelle question à laquelle nous n'avons pas encore de solution extraordinaire mais des idées émergent.

Nous constatons aussi une grosse baisse de participation en ce qui concerne le Fonds romand de composition et nous allons revoir un peu le règlement afin de donner une nouvelle motivation aux potentiel-le-s intéressé-e-s. Sachez aussi que l'organisation d'une Masterclass de direction à la canne est en cours et ceci aussi bien pour les directeurs tambours que pour les directeurs de fanfare.

En ces temps difficiles, nous aimerions encore vous dire que nous espérons simplement que votre envie de jouer et votre motivation sont restées intactes, c'est le plus important.

Je remercie mes deux collègues, Olivier Monge et Christophe Laurent, pour leur travail et vous souhaite à toutes et tous une bonne suite musicale.

**d) des responsables du Camp d'été de la SCMV**

Hélas, pour la première fois depuis 1982, les jeunes musiciennes et musiciens de notre canton n'auront pas eu l'occasion de se retrouver cet été pour partager ensemble deux semaines de musique et d'amitié. En effet, le 39ème camp d'été de la SCMV a été reporté en 2021.

La faute au COVID-19, évidemment. Car malgré l'autorisation de principe des camps jusqu'à 300 personnes dès le 6 juin, il n'a pas été possible de mettre en place à temps un plan de protection satisfaisant. L'organisation particulière du camp SCMV, utilisant différents bâtiments communaux à travers tout le village de Ste-Croix, ainsi que le profil très varié des participants (âge, provenance) sont parmi les éléments qui rendaient l'organisation d'un camp en juillet 2020 particulièrement difficile dans le contexte actuel.

Côté finances, les frais engagés pour l'organisation et la promotion du camp ont heureusement pu être couverts par une contribution du programme Jeunesse+Musique ainsi que des personnes et collectivités ci-dessous, que nous profitons de remercier vivement pour leur soutien.

Donateurs du camp SCMV 2020 :

Ecole de Musique d'Epalinges  
AveLyre – L'Avenir de Belmont/La Lyre de Lavaux  
Mme Nathalie Aeberhard  
M. Stéphane Baumgartner  
Mme Nicole Berseth  
M. Yves Chenaux  
M. et Mme Laurent et Sandrine Mottet  
M. et Mme Christophe et Karin Rial  
M. Mathieu Richardet  
M. Blaise Vogel

ainsi que les communes de :

Aigle  
Arzier-Le Muids  
Aubonne  
Bex  
Bière  
Croy  
Daillens  
Echallens  
Echichens  
Gilly  
Gimel  
Lucens  
Montilliez  
Payerne  
Perroy  
Pomy  
Romainmôtier-Envy  
Saint-George  
Sévery  
Suchy  
Valbroye  
Villars-le-Comte

Soyez assurés que nous mettons tout en œuvre pour que le camp puisse avoir lieu en 2021, quelles que soient les contraintes sanitaires et organisationnelles à surmonter.

Transmis par internet pour prise de connaissance, les rapports de la Présidente du Comité cantonal, du Président de la Commission de musique, du Président de la Commission technique des tambours et des Responsables ont été soumis au vote en ligne. Ils sont acceptés par 83 sociétés et 1 abstention.

### e) du Caissier du Comité central

La présentation des comptes est la même que l'an passé, avec les comptes et le budget en avant colonne ainsi que les bilans début et fin.

Il y a quelques compléments par rapport au budget qui a été établi en automne 2018 :

1. Le don de la Loterie Romande pour l'achat d'instruments (165'000) et le camp (15'000) qui n'est pas indiqué avant d'avoir été demandé !
2. Les achats d'instruments liés au don de la Loterie Romande.
3. La création d'un fonds pour un nouveau programme informatique pour la gestion des concours.

Le budget prévoyait un bénéfice de Fr. 500. — qui se monte au final à Fr. 437.81. On est tout à fait dans la ligne.

#### Dans les dépenses :

- Les vacances du comité et débours du comité et des commissions sont conformes au budget ; les frais de délégation sont en légère diminution.
- Vétérans : stable
- Cadeaux – jubilés : stable
- Frais journal : stable • Imprimés et matériel : dépenses réduites.
- Cotisations ASM et SUIISA : conforme au budget, pour rappel Fr. 8.50 ASM et Fr. 6.55 SUIISA (mais facturée Fr. 6.50 pour arrondir) • Cours de musique : le cours 2018-2019 a compté 3 participants. C'est peu !
- Camp d'été : Comptes négatifs avec prélèvement de la perte de Fr. 4'469.65 dans le fonds de réserve. Soutien du programme Jeunesse + Musique par Fr. 11'580.--. Au total 83 participants.
- Opération Instruments LoRo : 31 écoles bénéficiaires.
- Frais divers : Assurances RC, LAA, diverses annonces Fonds Romand de composition et tambours : 2 x 500. — Frais participation cortège de la FeVi Frais projet Low Brass Christmas Location du local d'archives Fr. 1'200.--.
- Fonds concours : attribution de Fr. 8'000. -- pour le prochain concours.
- Fonds programme informatique : attribution de Fr. 5'000. -- pour la réalisation d'un nouveau programme de concours pour solistes. • Fonds 40ème camp 2021 : attribution de Fr. 2'000.--.

#### Dans les recettes :

- Abonnement au journal : 99 abo + quelques supplémentaires et env. 60 individuels
- Publicité : recettes stables SCMV – Document pour l'Assemblée des délégués 2020 Page 5
- Participation AG : 4 absents à l'AG 2019 • Cotisations : 3'098 cotisations facturées + env. 170 rachats. Toutes les cotisations sont réglées au 31 décembre.
- Cours de musique : 3 participants.
- Camp d'été : commentaires sous Dépenses
- Subside Loterie Romande : reçu 180'000. — soit 15'000. — pour le camp et 165'000. — pour les instruments.
- Subvention Cantonale : 25'000. —
- Subvention ASM : soutien concours des solistes et cours de direction.
- Recettes diverses : mise à disposition du programme info solistes
- Sponsoring : Grand merci aux Artisans Vignerons d'Yvorne F. 5'560. —y c. bonus à la Banque Raiffeisen Fr. 5'000. — à Emil Frey - Toyota Fr. 2'000.—.

**Résultat 2019 : bénéfice de Fr. 437.81**

**Bilans**

- Liquidités = stables
- Charges payées d'avance : Frais promotion du camp 2020.
- Produits à recevoir : Annonces publicitaires : 1'936. — Taxes absences AG : 474. —
- Fonds de réserve : - Programme informatique (anc. Fonds EM) : attribution de Fr. 5'000.—. - Camp musical : - prélèvement perte 2019 - attribution pour le 40ème camp - Concours cantonal : attribution de l'année Fr. 8'000.—.
- Charges à payer Essentiellement des vacances et frais du journal.

**Capital = augmentation de Fr. 437.81 soit total Fr. 27'705.24**

**En conclusion : la satisfaction du caissier cantonal avec ce résultat positif, tout en consolidant l'alimentation de nos divers fonds de réserve.**

**Informations sur le contrôle des comptes 2019**

La vérification des comptes 2019 s'est déroulée à Yvonand, par les sociétés de Grandcour, Pomy et Yvonand le 16 mars dernier.

Au lendemain du contrôle, un délégué a fait remarquer à juste titre que la composition de la commission n'était pas conforme aux statuts de la SCMV, rappelant les dispositions de l'art. 46, à savoir :

*« Cette commission est formée de trois sections choisies en dehors de celles représentées au CC. .... Les membres de cette commission sont nommés par l'Assemblée ordinaire des délégués pour une année ».*

Or, le caissier SCMV fait partie de la fanfare de Pomy. A son grand damne, le Comité s'excuse de cette inattention. Sans vouloir se dédouaner, le Comité ose subrepticement, à son corps défendant, relever que la proposition des sections n'avait fait l'objet d'aucune contestation de la part de l'Assemblée des délégués 2019.

Prenant pour leçon cette malencontreuse inattention, le Comité veillera dès lors plus attentivement au choix des sections qu'il propose pour la vérification des comptes.

Le Comité tient cependant à préciser que le contrôle s'est effectué correctement, les groupes de vérificateurs étant composés de membres issus de sociétés différentes. Ils ont reconnu le travail effectué et l'exactitude des comptes.

En l'état, sauf si l'Assemblée des délégués devait contester la situation, eu égard aux explications précitées, le Comité ne voit pas de raison de procéder à une nouvelle vérification des comptes.

**f) de la Commission de vérification des comptes**

La Commission de vérification des comptes était composée des représentants des sections suivantes : Corps de musique d'Yvonand, la Lyre de Grandcour et la Villageoise de Pomy.

RAPPORT DE VERIFICATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2019 DE LA

**SOCIETE CANTONALE DES MUSIQUES VAUDOISES**

destiné à l'Assemblée des délégués

---

Mesdames et Messieurs,

En vertu de la mission qui nous a été confiée lors de l'assemblée des délégués du 2 novembre 2019 à Gland, les représentants des sociétés de musique **Corps de musique d'Yvonand, la Lyre de Grandcour et la Villageoise de Pomy** ont procédé, le lundi 16 mars, à Yvonand, à la vérification des comptes de l'exercice 2019 de la Société Cantonale des Musiques Vaudoises.

Après avoir été orientés par le caissier Jean-Daniel Richardet sur la structure des comptes et sur la ventilation des écritures comptables, nous avons procédé à nos travaux de vérification.

Nous avons constaté :

- que le bilan, d'un total de **Fr. 88'039.94**, et le compte de résultat, qui présente un bénéfice de **Fr. 437.81**, concordent avec la comptabilité.
- que le capital se monte à **Fr. 27'705.24** au 31 décembre 2019.
- que la comptabilité est tenue avec exactitude,
- que l'état de la fortune sociale et des résultats correspond aux divers relevés et documents externes qui nous ont été produits.

Nous adressons nos remerciements à M. Richardet, caissier, pour le travail important et précis accompli durant cet exercice ainsi qu'au comité pour la gestion de l'association.

Au vu de ce qui précède, les vérificateurs des comptes proposent à l'Assemblée des délégués d'accepter les comptes tels que présentés et d'en donner décharge au caissier et au comité. En outre, nous demandons également à l'Assemblée de prendre acte de l'exécution de la mission des vérificateurs.

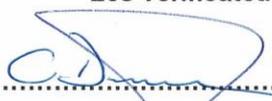
**Nous tenons aussi à remercier très vivement la Loterie Romande pour l'important soutien apporté à nos écoles de musique par l'achat d'instruments ainsi qu'au camp musical de Ste-Croix.**

**Enfin, nous remercions aussi chaleureusement l'Etat de Vaud, par son Service des Affaires culturelles, pour le soutien accordé à notre association, en reconnaissance des activités déployées par la SCMV.**

Yvonand, le 16 mars 2020.

Les vérificateurs :

Corps de musique Yvonand

:   
: 

La Lyre Grandcour

: .....

La Villageoise Pomy

:   
: .....

#### **4) APPROBATION DES COMPTES 2019 ET DE LA GESTION DU CC**

Le rapport du caissier, les comptes et le rapport de la Commission de vérification des comptes ont été transmis par internet. Ils ont été soumis au vote en ligne et ont été acceptés par 83 sociétés et 1 abstention.

Nous tenons à remercier la Commission de vérification des comptes pour leur travail.

#### **5) BUDGET 2021**

##### **Principaux éléments :**

1. Le soutien de l'Etat de Vaud Fr. 25'000. —
2. Nos (3) sponsors pour Fr. 10'000. —
3. Budget du camp : environ Fr. 130'000. — de recettes et dépenses
4. Stabilisation des cotisations
5. Maintien du Cours d'initiation à la direction, en fonction des inscriptions à venir.

##### **Charges :**

- Vacations stables mais toujours importantes vu l'activité des Comités et Commissions
- Frais journal : stables
- Cotisations SUISA et ASM : – stables – pas d'annonce d'augmentation pour 2021
- Frais cours de musique : voir ci-dessus
- Frais d'organisation de la Rencontre des Romands et Tessinois. (reportée à 2021).
- Alimentation habituelle du Fonds Concours cantonal.

##### **Produits :**

- Abonnements journal et Publicité : stabilisation de la pub
- Cotisations : sans changement – cotisation inchangée.
- Cours de musique : voir ci-dessus
- Loterie Romande : pas de montant au budget, mais renouvellement de l'opération
- Subvention cantonale : pérennisée à Fr. 25'000. —.
- Sponsoring : diminution de soutien des Artisans Vignerons d'Yverne à Fr. 3'000.—. Toujours en recherche de nouveaux sponsors.

**Au final : un excédent de charges de Fr. 3'500. —, que l'on espère combler par de nouvelles ressources.**

Le budget, également porté à connaissance par internet, a été soumis au vote en ligne. Il a été accepté par 82 sociétés et 2 abstentions.

#### **6) NOMINATION DE LA COMMISSION DE VERIFICATION DES COMPTES 2020**

La proposition faite, dans le respect de l'art. 46 des Statuts, de nommer pour le prochain exercice les sociétés de :

- Fanfare municipale d'Aigle
- Union instrumentale de Bex
- Concordia de St-Triphon

PV de l'Assemblée virtuelle des délégués 2020

a été acceptée par 83 sociétés et 1 abstention.

Ces sociétés sont d'ores et déjà remerciées et seront directement contactées en temps opportun par le caissier.

**7) DESIGNATION DE LA SECTION ORGANISATRICE DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUES (2021 DÉJÀ ATTRIBUEE)**

Les candidatures pour 2022, La Villageoise de Pomy et pour 2023 l'Harmonie d'Oron ont été portées à connaissance via internet et ont été soumises au vote en ligne.

Toutes deux ont été acceptées par 84 sociétés.

Ces deux sociétés voudront bien en prendre acte par ces lignes. Nous tenons d'ores et déjà à les remercier et des contacts seront pris en temps voulu pour l'organisation desdites assemblées.

Nous n'avons pas reçu de candidature pour 2024 et plus. De fait, les candidatures restent ouvertes.

Pour rappel, l'Assemblée 2021 sera organisée par l'Echo du Nozon de Juriens-Romainmôtier.

**8) DESIGNATION DE LA SECTION ORGANISATRICE DE LA FETE DES JUBILAIRES (2021 à 2024 DÉJÀ ATTRIBUEES) CANDIDATURE DES 2025**

Pour rappel, candidatures attribuées :

2021 : Chardonne

2022 : Yvonand

2023 : Oron

2024 : Forel-Lavaux

Aucune nouvelle candidature n'a été déposée.

**9) CONCOURS VAUDOIS DES SOLISTES ET PETITS ENSEMBLES (CANDIDATURE POUR 2021 UI LE BRASSUS – CANDIDATURE OUVERTE POUR 2022 VOIRE PLUS**

Portée candidate l'année dernière et acceptée par l'Assemblée pour organiser la Finale 2020, qui a dû être annulée, nous tenons à remercier l'Union instrumentale du Brassus d'avoir maintenu sa candidature pour 2021. Dite candidature a été acceptée par 83 sociétés et 1 abstention.

Nous n'avons pas reçu de candidature pour 2022. La candidature reste ouverte.

**10) FESTIVAL DE MUSIQUE LEGERE**

Reporté en 2022, la date n'est pas encore fixée. Organisation Echo du Chêne d'Aubonne.

**11) FETE CANTONALE 2023**

Aucune candidature n'a été déposée. La candidature reste ouverte.

## **12) COVID-19 : POINT DE SITUATION**

Alors que les interdictions pleuvent et que les annulations et les reports s'enchaînent dans le monde de la musique, le mois de mars 2020, puis les mois suivants, ont été synonymes pour votre Comité central d'un gros changement de priorité. S'il a fallu également annuler ou reporter nos propres manifestations, le défi a été de comprendre et de communiquer les informations de tout ordre, notamment sur les soutiens financiers. Ces informations sont disponibles sur notre site internet et ont été transmises à tous les présidents de nos 97 fanfares, harmonies et Brass Bands vaudois.

Selon les annonces faites par le Service des affaires culturelles (SERAC) de l'Etat de Vaud, le soutien financier pour les associations d'amateurs est de deux genres. Le premier est une demande d'aide financière ou d'indemnisation qui est adressée selon l'importance de la manifestation. Avec un budget de manifestation inférieur à CHF 50'000 et/ou une perte inférieure à CHF 10'000, la demande était adressée à l'une des associations faîtières soutenues à cet effet par la Confédération. Dans notre cas, il s'agissait de l'Association Suisse des Musiques (ASM). Si les montants étaient supérieurs à ces seuils, la demande devait être adressée au SERAC. L'indemnisation couvrait des dommages résultant de l'annulation, du report ou de la tenue sous une forme réduite, du fait de prescriptions des autorités, de manifestations durant la période allant du 28 février au 31 octobre 2020. La décision d'annuler la manifestation ou de la maintenir sous une forme réduite devait intervenir au plus tard le 20 septembre 2020.

En septembre, le SERAC avait reçu près de 630 demandes venant de tous milieux culturels. A l'heure de la rédaction de cet article, les réponses reçues du SERAC par nos sociétés de musique sont partagées. Le retour est beaucoup plus positif du côté de l'ASM, les montants concernés étant plus adaptés à ce cadre.

Le second volet du soutien financier est l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT) des directeurs et directrices salariés de nos ensembles. Même si le droit à cette indemnité semblait légitime, toutes les sociétés de musique qui ont fait l'objet d'une demande ont reçu une réponse négative du Service de l'emploi de l'Etat de Vaud. La SCMV a proposé un modèle de courrier permettant aux sociétés de faire opposition à la décision. Les oppositions ont fait toutes l'objet de décisions négatives. Le Comité central doit décider sur l'attitude à adopter en soutien aux sociétés lésées.

A ce stade, il est à rappeler que le Comité central a mis en ligne en août un sondage dans le but de récolter le maximum d'informations sur ces problématiques. A ce jour, seules 40 sociétés ont répondu.

La problématique générale consécutive au Coronavirus (survie des associations d'amateurs, reprise des activités, sauvegarde du patrimoine), ainsi que le thème des soutiens financiers, sont traités par la SCMV en commun avec les autres grandes associations cantonales, dans le cadre des 7 Grands. Plusieurs séances de travail ont eu lieu avec des représentants des différents départements cantonaux concernés. Les travaux et les réflexions se poursuivent avec les services concernés du Canton.

### **13) COMMUNICATIONS DU COMITE CANTONAL ET DES COMMISSIONS**

#### **Opération LoRo des instruments, édition 2020**

L'édition 2020 de l'habituelle opération a démarré en février par la demande des besoins aux différentes écoles de musique du canton, membres de l'Association des Ecoles de Musique (AEM-SCMV). Le processus s'est poursuivi, bien qu'en mars un vilain virus s'est ajouté dans l'équation. Le dossier de demande de soutien auprès de la Loterie Romande est constitué et remis dans les délais, soit début avril. La préoccupation alors du responsable de l'opération, Christian Rügsegger, membre du comité central de la SCMV, est, vu le contexte de la crise sanitaire et économique, le changement éventuel des priorités d'attribution de la Loterie Romande et d'obtenir un montant suffisant pour répondre au maximum aux attentes des écoles de musique.

Mi-juin, la magnifique nouvelle est arrivée dans la boîte aux lettres nous annonçant une contribution de CHF 180'000.00. Ce montant n'a pas permis de répondre intégralement aux demandes reçues, néanmoins 41 écoles de musique et sites se sont vu recevoir des instruments et autres matériels de formation. Au total, il s'agit de 61 instruments cuivres, bois et percussions, ainsi que des lutrins, de la petite percussion, du matériel d'initiation, du matériel de sonorisation et divers petits matériel.

L'opération se conclue normalement par une cérémonie de remise, qui permet de rencontrer de manière conviviale les différentes parties prenantes et de livrer une bonne partie des instruments. Avec le respect des règles sanitaires en vigueur, il était prévu de maintenir cette cérémonie, mais de manière réduite et à la suite d'une autre manifestation organisée par le comité central de la SCMV. Malheureusement les inscriptions étant trop faibles, la cérémonie n'a finalement pas eu lieu. Donc pour la première fois depuis l'existence de cette opération (2020 est la 13<sup>e</sup> édition), les écoles bénéficiaires et les magasins concernées se sont contactés, afin d'organiser individuellement les livraisons.

Nous remercions infiniment la Loterie Romande pour leur générosité indéfectible. Nous invitons toutes les écoles bénéficiaires à prouver leur reconnaissance par une mention de la Loterie Romande dans leurs manifestations et leurs publications. Nous remercions également les fournisseurs pour leur parfaite collaboration et leur soutien.

En espérant que les conditions soient à nouveau plus « normales », nous lancerons l'édition 2021 en février par la récolte des nouvelles demandes.

#### **Logiciel Hitobito**

Le logiciel Hitobito permet de simplifier certaines procédures avec les activités du comité central de la SCMV et les activités de l'ASM.

Pour permettre un travail efficace, une mise à jour régulière des données est nécessaire.

### **Annnonce SUISA au 30 novembre 2020**

La saisie SUISA des œuvres jouées avec la nouvelle procédure s'est effectuée avec succès en 2019.

Cette année, la procédure est similaire et un petit guide est disponible

[http://www.scmv.ch/media/2020/Saisie\\_SUISA\\_2020.pdf](http://www.scmv.ch/media/2020/Saisie_SUISA_2020.pdf)

Cette année, avec la crise sanitaire, certaines sociétés n'ont rien joué en public. De nouvelles options permettent de traiter ce cas.

La saisie doit être effectuée jusqu'au 30 novembre 2020 par la personne qui a le rôle 'Responsable SUISA' de la société.

### **Adresse postale et adresse e-mail de la société**

Jusqu'en octobre 2020, les président-e-s étaient contacté-e-s par la SCMV par les informations présentes sur leur fiche personnelle dans Hitobito. Avec les nouvelles fonctionnalités du logiciel Hitobito, chaque président-e peut indiquer sur la page d'Informations de la société l'adresse e-mail et l'adresse postale qui doivent être utilisées dorénavant (dès mi-novembre 2020). Ainsi l'adresse de la société peut être indiquée au lieu d'une adresse privée.

Par défaut, la personne de contact qui a été sélectionnée lors de la mise à jour du logiciel était le responsable SUISA. Le guide pour effectuer ces changements est disponible au lien suivant :

[http://www.scmv.ch/media/2020/Saisie\\_Informations\\_SOCIETE.pdf](http://www.scmv.ch/media/2020/Saisie_Informations_SOCIETE.pdf)

### **Effectif de la société et nombre d'années du musicien**

La liste des membres doit être maintenue à jour par le président ou l'administrateur de la société (rôles supplémentaires des personnes). Le délai est fixé par le service des membres au 31 décembre 2020. Les indications pour la mise à jour des effectifs et l'annonce des jubilaires 2021 ont été transmises le 18 octobre par Pierre-André Martin.

La Direction de l'ASM est en cours d'évaluation pour définir la solution finale, afin de calculer et d'afficher le nombre de cotisations payées par chaque musicien.

Dans l'état actuel, chaque musicien a « gagné » une année supplémentaire. L'indication « Années d'activité actuelles » doit être compris comme « Nombre d'années qui seront cotisées au 31 décembre de l'année en cours ».

De août à décembre, on peut également comprendre « Nombre d'années d'activités pour la saison musicale en cours » !

Au 1er janvier 2021, le nombre sera augmenté automatiquement d'une unité.

Restent pertinentes les années d'entrées et de sorties des rôles 'Membres' du musicien visibles dans la l'onglet 'Historique'. Ces périodes d'appartenance aux sociétés doivent refléter l'état du livret de sociétaire.

Pour toute question sur le logiciel, veuillez contacter le responsable via logiciel@scmv.ch

#### **14) PROPOSITIONS DES SECTIONS**

Deux propositions nous sont parvenues de la part de l'Ensemble musical Nordsband :

Il est à préciser que suite à un contact entre la Présidente du Comité cantonal et le Président du Nordsband, Benoît Kemmling, le vote sur ces objets n'a pas été demandé de la part de ce dernier. Il remercie le Comité cantonal d'avoir entendu ses propositions et d'y répondre par le présent procès-verbal.

##### Proposition 1 Nordsband

Au vu du contexte actuel et des difficultés financières en découlant, proposition d'un remboursement partiel ou complet de la cotisation 2020 SCMV/ASM/SUISA ou réduction de la cotisation 2021. Plusieurs activités ou publications n'ayant pas été réalisées au vu de la situation, il semble cohérent que les sections ne financent pas la faïtière pour des prestations non-données.

##### Réponse 1 Comité cantonal

Il faut rappeler que la cotisation comprend une part SCMV, une part ASM et une part SUISA. Le Comité cantonal n'est pas compétent pour se prononcer sur les parts ASM et SUISA, hors leur faire remonter la question. Il est donc vain de parler de rembourser totalement la cotisation et si une approche de la proposition est faite par le Comité cantonal, elle le sera sur l'exercice 2021, une fois que les comptes 2020 seront bouclés. Certes et nous l'avions déjà annoncé, nous n'aurons publié en 2020 que deux au lieu de quatre numéros SCMVMag et un geste financier sera fait sur le prochain abonnement. Quant aux activités ou prestations non données, le Comité cantonal tient à préciser que le travail pour ses activités a été « doublement » fait, puisque chaque événement avait été organisé et qu'il a fallu par après procéder à leur annulation. L'Assemblée des délégués n'a pas généré moins de travail non plus par sa mise en place virtuelle. Et hors ceci, le Comité cantonal tient à préciser que les prestations ont été d'autant plus intenses et sans relâche depuis le mois de mars pour le soutien de toutes nos sociétés dans le cadre de la pandémie et que près de 150 heures ont été vouées à cet effet. Nous tenons enfin à préciser que le Comité cantonal est ouvert à toute discussion pour trouver une solution si une société se trouve en difficulté financière.

##### Proposition 2 Nordsband

La deuxième proposition porte sur la possibilité de rendre non-obligatoire les livrets rouges des membres suite à la mise en fonction du logiciel Hitobito. Etant donné que ce logiciel regroupe l'entier des informations relatives aux musiciennes et musiciens, ces livrets rouges semblent de moins en moins pertinents pour justifier les activités d'un membre.

### Réponse 2 Comité cantonal

La délivrance des livrets de musiciens est de la compétence ASM. Il est toutefois à noter que :

- toutes les données des appartenances aux sociétés présentes dans le livret de sociétaire ne sont pas encore dans le logiciel,
- le livret est un document utilisé par tous les cantons et l'ASM. Plusieurs musiciens jouent dans des cantons différents,
- la distribution des médailles fédérales (35 et 60 ans) passe par l'ASM, qui exige ce document,
- le logiciel Hitobito est déjà bien utilisé par notre association cantonale, mais certains autres cantons en sont encore à découvrir les possibilités de gestion de l'historique des musiciens,
- si certaines sociétés sont à jour, il est difficile d'obtenir une mise à jour des données dans les délais souhaités pour d'autres sociétés,
- la volonté de la Direction de l'ASM à moyen terme est de se baser uniquement sur Hitobito pour la facturation, mais il faut que toutes les associations soient partie prenante et à jour,
- pour la partie honorariat, il y a encore un grand travail de mise à jour des données dans l'historique des appartenances dans la majorité des cantons suisses allemands (pour Vaud, il existait un ancien logiciel et les données ont été migrées sur Hitobito),
- en résumé et en l'état le livret ne peut être supprimé.

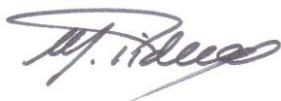
### **15) DIVERS**

Informations :

- La Fête des jubilaires 2021 sera reportée à l'automne 2021. La date vous sera communiquée ultérieurement. Concernant les jubilaires 2020, nous avons envisagé d'organiser des rencontres décentralisées dans le canton pour remettre les distinctions. Au vu des dernières mesures sanitaires, cette solution n'est plus envisageable. Toutefois, nous sommes en train de trouver une solution et ne manquerons pas de vous tenir informés dès le début de l'année prochaine.
- Concours cantonal 2023 : nous restons à disposition pour tous renseignements au sujet de cette organisation. Nous tenons à vous informer que si une candidature se concrétise au cours des mois à venir avec un dossier abouti, nous nous réserverons le droit de vous communiquer notre préavis et de vous le soumettre pour aval avant la prochaine Assemblée. Ceci dans le but de ne pas freiner les travaux des organisateurs en regard du calendrier.

La séance « virtuelle » est levée à 11h00 le samedi 7 novembre 2020.

La Présidente :  
Monique PIDOUX COUPRY



La Secrétaire :  
Lylia OCCHIPINTI



Annexe :

- Résultat du sondage en ligne